

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_072

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
VILOGIA PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA VILLE -
6 RUE CLAUDE
BAUDRAND

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOU, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROD, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, M. JEANNE

Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), Mme BLACHERE (par proc. à M. JOUBERT), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOU), Mme LE CARPENTIER (par proc. à Mme AZEMA)

Etai(en)t absent(s) :

Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260625-D2026_072-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

à Caluire et Cuire, Vilogia compte 143 logements, au dernier inventaire SRU. Ces logements sont situés majoritairement dans les quartiers de Saint Clair, Bissardon et Cuire le bas.

Le bailleur s'est porté acquéreur en acquisition-amélioration de 18 logements au 6 rue Claude Baudrand.

Ces biens sont notamment répartis en 7 P. L. U. S. (2 T2 et 5 T3) et 6 P. L. A.I. (4 T2 et 2 T3) pour une surface utile d'environ 794,2 m².

Afin de permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale de 27 797 € pour les P.L.A.I. et P.L.U.S.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 40 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville de Caluire et Cuire à l'opération de logement social réalisée par Vilogia (7 P.L.U.S. et 6 P.L.A.I.) au 6 rue Claude Baudrand ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière telle qu'annexée à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense de 27 797 € sera inscrite au budget de l'exercice 2026, au compte fonction 72 – nature 204182.

Deux conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUL. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.